



Martigues, le 2 Février 2021

Aux Membres de la CSS de Cabriès
(Liste des destinataires in fine)

Objet : Réunion commission de suivi de site

Madame, Monsieur,

Nous vous convions à la prochaine réunion de la commission de suivi de site (CSS) d'EPC France Cabriès le :

Mardi 16 Février 2021 à 14 h 00
à l'Auditorium de la Maison des Arts
Rue des écoles - 13480 Cabriès

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour détaillé.

Nous vous remercions de confirmer votre présence auprès du Cyprès par mail à mtreglia@cypres.org ou par téléphone au **04 42 13 01 06**.

En cas d'indisponibilité de votre part, je vous informe que vous avez la possibilité de vous faire représenter par un suppléant ou un autre membre désigné dans l'arrêté préfectoral. Dans ce dernier cas, le formulaire « mandat » mis en pièce jointe est à nous retourner (les modalités y sont spécifiées).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire de la CSS



Michel SACHER
Directeur du Cyprès

Pièces jointes :

- Arrêté Préfectoral de modification de la CSS du 01 février 2021
- Mandat

Réunion de la commission de suivi de site (CSS) d'EPC France le :
Mardi 16 Février 2021 à 14 h 00
à l'Auditorium de la Maison des Arts
Rue des écoles - 13480 Cabriès

L'ordre du jour sera le suivant :

Quorum

Approbation du compte rendu de la CSS du 5 septembre 2019

Formalités administratives suite à la modification de l'Arrêté Préfectoral :

- Désignation des membres du bureau (collège collectivités)

Présentation du bilan annuel d'EPC France et des actions menées et faits marquants ayant eu lieu depuis la dernière CSS

Bilan de l'inspection des installations classées depuis la dernière réunion

Questions diverses

- Information du Public
- Information sur le PPI

Liste des destinataires : membres titulaires - Arrêté Préfectoral du 01 février 2021

Collège Administration

- | | |
|--|---|
| ✓ Préfecture des Bouches-du-Rhône | Monsieur le Préfet ou son représentant |
| ✓ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) | Madame la Directrice ou son représentant |
| ✓ Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Bouches-du-Rhône | Monsieur le Directeur Général ou son représentant |
| ✓ Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône | Monsieur le Directeur ou son représentant |
| ✓ Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) | Monsieur le Directeur ou son représentant |
| ✓ Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile | Monsieur le Chef du SIDPC ou son représentant |

Collège des élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés

- | | |
|------------------------------------|---|
| ✓ Commune de CABRIES | Madame Amapola VENTRON
Madame Sylvie SOUCHON
Monsieur Frédéric MORLOT |
| ✓ Commune des PENNES-MIRABEAU | Monsieur Claude FARCI |
| ✓ Métropole AIX MARSEILLE PROVENCE | Monsieur Vincent LANGUILLE
Monsieur Arnaud MERCIER
Monsieur Olivier FREGEAC |

Collèges riverains des installations classées

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------|
| ✓ Cabriès Nature environnement | Joseph CATTINO |
| ✓ Société Hippique de Marseille | Monsieur Jérôme CHARPENTIER |

Collèges exploitants des installations classées

- | | |
|--------------|--|
| ✓ EPC FRANCE | Monsieur Franck ALLIGIER
Monsieur Claude ROTH |
|--------------|--|

Collège Salariés des installations classées

- | | |
|--------------|----------------------------|
| ✓ EPC FRANCE | Monsieur Mounir BENMERABET |
|--------------|----------------------------|

Présidence

- | | |
|--------------------|-------------------------------|
| ✓ Maire de CABRIES | Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY |
|--------------------|-------------------------------|

Personnes qualifiées et secrétariat

- | | |
|----------|---|
| ✓ CYPRÈS | Monsieur le Directeur ou son représentant |
|----------|---|

Expert

- | | |
|--------|---|
| ✓ SDIS | Monsieur le Directeur ou son représentant |
|--------|---|

MANDAT : BON POUR POUVOIR

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur de la Commission de Suivi de Site de l'établissement EPC FRANCE - Commune de Cabriès

- *Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre de la commission peut donner mandat à un autre membre*
- *Nul ne peut détenir plus d'un mandat*
- *Le mandat est obligatoirement remis au secrétariat ou au président au plus tard en début de séance*

Je soussigné(e)

représentant de

du collège.....

donne pouvoir à

représentant de

du collègue

À l'effet :

de me représenter et de voter à :

***la Commission de Suivi de Site de EPC FRANCE
Mardi 16 Février 2021 à 14 h 00
à l'Auditorium de la Maison des Arts
Rue des écoles - 13480 Cabriès***

Fait le :

Signature :